

Formulaire d'avenant du Québec
F.A.Q. N° 4-79b

Calcul de la prime d'assurance définitive

Le titre de l'avenant doit être écrit à la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance. Quant aux informations requises dans l'avenant, elles peuvent être écrites à cette section ou dans l'avenant même, au choix de l'assureur.

<u>Nom de l'assureur</u> :
<u>Nom de l'assuré désigné</u> :
<u>Avenant à la police d'assurance automobile N°</u> :
<u>Date de prise d'effet</u> : cet avenant s'applique à partir du à 0 h 01, heure normale à l'adresse de l' assuré désigné .
<u>Période visée pour le calcul</u> : du au

Description de l'avenant

Cet avenant sert au calcul de la **prime d'assurance** définitive en fonction des déclarations ci-dessous.

.....

.....

.....

GARANTIES (Voir l'article 4 de la section « Conditions particulières » du contrat d'assurance)	RISQUES	BASE DE TARIFICATION (Selon le F.A.Q. N° 4-79a)	PRIME D'ASSURANCE DÉFINITIVE
<u>Chapitre A</u> Responsabilité civile	Dommages matériels ou dommages corporels causés à d'autres personnes		\$
<u>Chapitre B</u> Dommages aux véhicules dont l'assuré désigné est propriétaire	<u>Protection 1</u> (*): Tous risques »		\$
	<u>Protection 2</u> : Risques de collision et de renversement		\$
	<u>Protection 3</u> (*): Tous les risques sauf collision ou renversement		\$
	<u>Protection 4</u> (*): Risques spécifiques		\$
(*) Sauf pour les risques de collision et de renversement, le calcul de la prime d'assurance tient compte : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> des déclarations mensuelles de l'assuré désigné. <input type="checkbox"/> d'une règle proportionnelle de _____ %. <input type="checkbox"/> de la base suivante : _____. 			

Chapitre C Responsabilité civile découlant des dommages aux véhicules confiés	<u>Protection 1 (*)</u> : « Tous risques »		\$
	<u>Protection 2</u> : Risques de collision et de renversement		\$
	<u>Protection 3 (*)</u> : Tous les risques sauf collision ou renversement		\$
	<u>Protection 4 (*)</u> : Risques spécifiques		\$
(*) Sauf pour les risques de collision et de renversement, le calcul de la prime d'assurance tient compte d'une règle proportionnelle de _____ %.			
Date limite pour le paiement de la prime d'assurance	<input type="checkbox"/> Total de la prime d'assurance provisionnelle :		\$
	<input type="checkbox"/> Total de la prime d'assurance :		\$

Toutes les autres conditions du contrat d'assurance restent les mêmes.